

## LES DÉMARCHES POUR TROUVER SON APPRENTISSAGE

### Apprenti·e : Trouver votre entreprise

- S'inscrire dans l'espace apprenti du site du CFA
- Déposez votre CV
- Consulter les offres en apprentissage
- Envoyez vos candidatures spontanées aux entreprises partenaires
- Contacter les Missions locales, les CIO etc..
- Consulter les sites d'offres d'emploi

### Recruteur : Trouver votre apprenti·e

- S'inscrire dans l'espace entreprise du site internet du CFA. Déposer votre offre et consulter l'ensemble des candidats préalablement sélectionnés
- Contacter le CFA ou les UFA par téléphone

## ESPACE DE RECRUTEMENT

[www.cfa-academique-fcomte.fr](http://www.cfa-academique-fcomte.fr)



APPRENTI·E  
Trouvez votre entreprise

Consulter les offres



EMPLOYEUR  
Trouvez votre apprenti·e

Déposez votre offre

## Contactez-nous

Votre contact :

**Agnès RAGOT**

Coordonnatrice pédagogique et référente handicap

**Mélie CASTELAIN**

Chargée de développement

**Mickaël LANGLET**

Référent mobilité

## CFA ACADÉMIQUE DE FRANCHE-COMTÉ

GIP FTLV de l'académie de Besançon

Pôle apprentissage - 11 bis rue Nicolas Bruand  
25000 Besançon

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 13h30 à 17h (jusqu'à 16h30 le vendredi)

[cfa.academique@ac-besancon.fr](mailto:cfa.academique@ac-besancon.fr)  
03 81 48 12 30

[www.cfa-academique-fcomte.fr](http://www.cfa-academique-fcomte.fr)



La certification qualité a été  
délivrée au titre des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation  
Validation des acquis de l'expérience  
Actions de formation par apprentissage

Service communication GIP FTLV de l'académie de Besançon - 11 bis rue Nicolas Bruand 25000 Besançon  
SIRET GIP FTLV : 182 500 231 00036 - SIRET CFA académique de Franche-Comté : 182 500 231 00044 - Ne pas jeter sur la voie publique - V04 - MARS 2025 - Crédits photos adobestock

Tout savoir sur  
Le contrat d'apprentissage  
2025 - 2026

CFA académique  
de Franche-Comté

## LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie :

- L'employeur,
- L'apprenti-e
- Le centre de formation

Contrat accessible de 16 à 29 ans révolus.

### Dérogations possibles pour :

- Les jeunes de 15 ans ayant terminé le cycle collège
- Les personnes en situation de handicap (titulaire d'une RQTH) - aucune limite d'âge
- Les porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise - aucune limite d'âge

### La rémunération

- Au 1er novembre 2024 le SMIC :
  - > horaire est de 11.88€
  - > mensuel brut est de 1 801.80€ pour 151.67h
- Des taux plus avantageux en fonction des conventions collectives sont possibles.
- Contacter le coordonnateur pédagogique pour des simulations de coût pour les employeurs.
- Des aides financières peuvent être proposées pour l'emploi des personnes en situation de handicap

| Année d'exécution du contrat | Moins de 18 ans          | De 18 à 20 ans             | 21 ans à 25 ans            | 26 ans et plus             |
|------------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> année       | 486.49 €<br>27 % du SMIC | 774.77 €<br>43 % du SMIC   | 954.95 €<br>53 % du SMIC   | 1 801.80€<br>100 % du SMIC |
| 2 <sup>ème</sup> année       | 702.70 €<br>39 % du SMIC | 918.92 €<br>51 % du SMIC   | 1 099.10€<br>61 % du SMIC  |                            |
| 3 <sup>ème</sup> année       | 990.99 €<br>55 % du SMIC | 1 207.21 €<br>67 % du SMIC | 1 405.40 €<br>78 % du SMIC |                            |

Montant mensuel en brut - 35h par semaine  
Les charges sociales salariales s'appliquent sur la partie du salaire au delà de 50% du SMIC

## Le CFA académique en quelques chiffres



## L'APPRENTI-E

### Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle
- Associer théorie et pratique
- Préparer un diplôme
- Bénéficier de l'accompagnement d'un-e maître d'apprentissage
- Être rémunéré-e
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières
- Cotiser pour sa retraite
- Aménagement spécifiques pour les titulaires d'une RQTH, personnalisation du parcours de formation et adaptation des conditions de passages aux épreuves d'examen

### Engagements

- Effectuer les missions confiées par l'employeur en relation avec le métier préparé
- Suivre la formation dispensée par le CFA à l'UFA
- Se présenter aux épreuves de l'examen

## LE FUTUR EMPLOYEUR

### Atouts

- Transmettre son savoir-faire
- Investir sur l'humain pour l'avenir
- Bénéficier d'avantages financiers liés à l'embauche d'apprenti-e-s :
  - > Réduction des charges sociales
  - > Prise en charge du coût de la formation
  - > Aides de l'Etat pour l'embauche

### Engagements

- Déclarer l'apprenti-e à l'URSSAF
- Assurer le lien avec le CFA :
  - > Inscription au CFA et à l'examen
  - > Suivi pédagogique et de l'assiduité
- Former au métier
- Rémunérer l'apprenti-e
- Respecter les réglementations

### Coûts et aides financières

[www.cfa-academique-fcomte.fr/couts-et-aides-financieres](http://www.cfa-academique-fcomte.fr/couts-et-aides-financieres)

### Se former au rôle de maître d'apprentissage

Formation de deux jours.

Le GIP FTLV forme les maîtres d'apprentissage et tuteurs-tutrices en entreprise : [www.gipftlv-fcomte.fr](http://www.gipftlv-fcomte.fr)

Les conditions pour devenir maître d'apprentissage

- Être majeur-e ou émancipé-e
- Être en emploi sur un poste en lien avec la certification
- Être titulaire d'un diplôme équivalent + 1 année d'exercice d'une activité professionnelle ou 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec la certification préparée par l'apprenti-e (sans diplôme équivalent)



Informez-vous en ligne [www.cfa-academique-fcomte.fr](http://www.cfa-academique-fcomte.fr)

Les formations en apprentissage | Les aides financières | L'agenda des journées portes ouvertes | Offres d'alternance